

17 mai 2020 -11:47

## Conseil des ministres du 16 mai 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le samedi 16 mai 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

17 mai 2020 -11:47

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2020

## Beliris : marché relatif à la construction du Learning & Innovation Center à Ixelles

Sur proposition de la Première ministre chargée de Beliris Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un marché de travaux pour la construction du *Learning & Innovation Center* (LIC), à la limite du Campus de la Plaine (ULB) et du *Pleincampus* (VUB) à Ixelles.

Ce marché vise la construction du *Learning & Innovation Center*, à la limite du Campus de la Plaine (ULB) et du *Pleincampus* (VUB) à Ixelles. En regroupant les bibliothèques « Sciences et Techniques » de l'ULB et « Sciences exactes et appliquées » de la VUB, un point central est créé où le futur usager pourra laisser le processus d'apprentissage se dérouler et trouver du soutien tout au long de celui-ci. Le marché est divisé en plusieurs sous-projets :

- la construction du LIC, en tant que bâtiment fonctionnellement indépendant
- le projet données/TIC, qui est lié à l'exploitation du bâtiment
- la liaison du LIC avec la VUB, par la construction d'une passerelle et par la création d'un passage dans le bâtiment F de la VUB

La Première ministre est par ailleurs habilitée à signer le protocole portant sur les modalités de l'intervention de Beliris, de l'ULB et de la VUB et sur les obligations d'entretien du bâtiment par l'ULB et par la VUB.

Beliris est un accord de coopération qui a été signé par l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale le 15 septembre 1993 et qui prévoit diverses initiatives en vue de favoriser et de promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

(<http://www.beliris.be/projets/learning-and-innovation-center.html> et <https://www.lic.brussels>)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

17 mai 2020 -11:47

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2020

## Exemption de la taxe en matière de prestations de soins médicaux à la personne

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne l'exemption de la taxe en matière de prestations de soins médicaux à la personne.

Cette modification du Code de la TVA fait suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle qui a annulé sur une série d'aspects les dispositions du Code concernant l'exemption des soins médicaux à la personne.

L'avant-projet vise dès lors à adapter ces dispositions afin de les mettre en conformité avec la jurisprudence constante de la Cour de Justice de l'Union européenne concernant l'exemption des soins médicaux à la personne, dans ou en dehors du cadre d'une hospitalisation. Cette jurisprudence est prévue dans la directive européenne 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, qui a façonné le fondement juridique de l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat..

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)

17 mai 2020 -11:47

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2020

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Beliris
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Affaires sociales
- Energie
- Développement durable
- Mobilité
- Economie
- Affaires étrangères

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

17 mai 2020 -11:47

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2020

## Marché public pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la Défense relatif à la passation d'un contrat de support pluriannuel pour le soutien du *Patient Transport Unit* (PTU).

Le marché concerne la réalisation de la transformation pour intégration du PTU dans l'A400M ainsi que l'entretien préventif et la réparation de celui-ci et l'acquisition de pièces de rechange, pour la durée de vie du PTU.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin  
Porte-parole (Affaires étrangères)  
+32 473 88 88 39  
[nicolas.roisin@goffin.fed.be](mailto:nicolas.roisin@goffin.fed.be)

Christine Calmeau  
Porte-parole (Défense)  
+32 477 88 01 60  
[christine.calmeau@goffin.fed.be](mailto:christine.calmeau@goffin.fed.be)